

L'aide à l'accessibilité des commerces

Rendez accessible son commerce

Châteauroux Métropole facilite, en lien avec les associations de Personnes à mobilité réduite, l'accessibilité des commerces.

Prêt d'une rampe amovible

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les établissements recevant du public (ERP) et notamment les commerces qui ne sont pas accessibles, avaient l'obligation de déposer en mairie, un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) avant le 27 septembre 2015.

Afin d'encourager et de faciliter la mise en accessibilité des commerces, Châteauroux Métropole prête aux commerçants qui s'engagent dans la démarche Ad'Ap, une rampe amovible pour une durée d'un an (renouvelable une fois).

Ce prêt est soumis à conditions :

- › Obtenir l'accord de la commission d'accessibilité pour la mise en place d'une rampe amovible.
- › Remplir des conditions techniques : la hauteur de marche doit être comprise entre 8 et 12cm et le trottoir devant l'établissement doit être assez large pour installer la rampe.
- › prêt dans la limite des rampes disponibles.

Les commerçants de Châteauroux souhaitant la mise à disposition d'une rampe amovible pour l'accessibilité de leur boutique, doivent compléter [la demande de prêt](#) et la retourner, avec leur dossier de mise en accessibilité, en mairie. **Attention, aucune demande de prêt ne sera étudiée sans dossier de mise en accessibilité.**

EXTRANET